

# S É N A T

---

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1975 - 1976

---

Service des Commissions.

---

## BULLETIN DES COMMISSIONS

---

### AFFAIRES CULTURELLES

**Mercredi 16 juin 1976.** — *Présidence de M. Jean de Bagnaux, président.* — Après avoir confirmé MM. Ruet et Vallon dans leurs mandats de rapporteurs pour les projets de loi n° 339 (1975-1976), modifié par l'Assemblée Nationale, relatif à la validation des brevets d'Etat de moniteur et de professeur de ski nordique de fond, et n° 350 (1975-1976), adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture, relatif à la protection de la nature, la commission a procédé à l'examen de ces projets de loi.

M. Ruet a rappelé que la commission avait décidé, lors de la première lecture du projet de loi, de déposer un amendement tendant à supprimer le mot « nordique » dans l'expression « ski nordique de fond ». Le Sénat avait, en séance, suivi le secrétaire

d'Etat à la jeunesse et aux sports, hostile à cet amendement, et l'avait refusé. En revanche, lors de la discussion à l'Assemblée Nationale, M. Mazeaud a accepté, par inadvertance, un amendement de forme ayant pour effet de supprimer le mot « nordique » dans le seul article premier.

Après une brève discussion, où sont notamment intervenus MM. Chauvin, Tinant et Vallon, et sur la suggestion du président et du rapporteur, la commission a décidé de ne pas s'opposer à un éventuel amendement du Gouvernement qui tendrait à rétablir le mot « nordique » dans l'article premier, afin de préserver la cohérence du projet de loi.

Le rapport de M. Ruet a été ensuite adopté.

M. Vallon a présenté, à son tour, les conclusions de son rapport sur le projet de loi relatif à la protection de la nature ; il a exposé les modifications adoptées à l'Assemblée Nationale, auxquelles il a proposé de se rallier, à l'exception de l'article 22 A pour lequel il a proposé l'amendement suivant :

« Dans le paragraphe II, remplacer le deuxième alinéa du texte proposé pour l'article 366 du code rural par les dispositions suivantes :

« Un décret en Conseil d'Etat précise les conditions d'extension des dispositions de l'alinéa premier à la chasse de certains oiseaux d'élevage.

« Ce décret définit également les modalités du contrôle exercé pour faire respecter ces dispositions. »

Après l'intervention de M. Delorme qui a souligné les difficultés d'application d'un tel décret, mais également son opportunité, la commission a adopté l'amendement de son rapporteur ainsi que l'ensemble du rapport.

**Jeudi 17 juin 1976.** — *Présidence de M. Jean de Bagnaux, président.* — La commission a entendu le **rapport pour avis de M. Caillavet** sur le projet de loi portant approbation du **VII<sup>e</sup> Plan** de développement économique et social (n<sup>o</sup> 2346, A. N.).

Ayant rappelé que l'Assemblée Nationale n'avait pas encore examiné ce projet, le rapporteur pour avis a indiqué qu'il conviendrait éventuellement de réexaminer le texte si l'Assemblée Nationale était conduite à le modifier. Il n'était, en tout cas, pas prématuré de se prononcer sur les grands principes du VII<sup>e</sup> Plan. M. Caillavet a présenté trois observations :

— il a tout d'abord regretté l'examen tardif du VII<sup>e</sup> Plan dans les conditions défavorables des fins de sessions parlementaires ;

— le VII<sup>e</sup> Plan ne prend pas suffisamment en compte les travaux des commissions spécialisées ;

— le rapporteur pour avis a approuvé le dispositif nouveau du Plan.

Un premier livre rappelle les données économiques et sociales et définit en conséquence les grands principes de la stratégie.

Un second livre propose vingt-cinq programmes d'actions prioritaires sur lesquels le Gouvernement s'engage fermement.

Les crédits correspondants seront obligatoirement inscrits dans les budgets successifs de la période quinquennale.

Dans la suite de son exposé, le rapporteur pour avis a considéré que le Plan, acte de prévoyance, traduisait l'effort de cohérence, de complémentarité et de solidarité de la nation.

M. Caillavet s'est félicité que les rédacteurs du Plan aient suivi les conseils prodigués, l'an dernier, par M. Legaret, rapporteur pour avis, sur les orientations préliminaires du VII<sup>e</sup> Plan. Le Plan est écrit dans un style beaucoup plus simple et plus clair que le rapport préliminaire.

Au sujet du livre premier, M. Caillavet a précisé que la stratégie était articulée sur cinq orientations dont trois relèvent de la compétence de la commission. Réduire les inégalités, améliorer la qualité et le cadre de vie, développer la recherche.

Sur le second livre, il a indiqué que les vingt-cinq programmes d'actions prioritaires retenus par le Gouvernement correspondent à un total de plus de 200 milliards de francs.

Le rapporteur pour avis a, ensuite, examiné *l'éducation et le rôle du système éducatif* tels qu'ils apparaissent dans le VII<sup>e</sup> Plan.

Il a présenté et commenté les passages consacrés à l'éducation dans le livre premier, en soulignant que le système scolaire était apprécié essentiellement sous deux aspects : la nécessaire adaptation aux nécessités des classes et le rôle joué dans l'égalité des chances.

Il a ensuite détaillé les propositions du programme d'actions prioritaires n<sup>o</sup> 13 consacré à l'égalité des chances par l'éducation et la culture.

La chute de la pression démographique permet aux pouvoirs publics d'améliorer les missions de l'école.

Une première action est consacrée à l'enseignement préscolaire. Trois objectifs sont proposés : faciliter l'accès du maximum d'enfants aux écoles maternelles, réduire les disparités liées aux

situations géographiques, réduire à trente-cinq élèves les effectifs par classe. Cette action suppose la création de classes nouvelles, la formation et l'affectation de personnel supplémentaire.

Une deuxième action intéresse l'enseignement de la technologie dans les collèges. Le rapporteur pour avis a souligné l'intérêt d'une revalorisation de la culture manuelle et a présenté les objectifs et le contenu de cette action.

Il a commenté ensuite l'action n° 3 : l'animation culturelle en milieu scolaire, ainsi que la quatrième action portant sur le sport à l'école.

Plus de 20,5 milliards de francs sont consacrés au financement du programme d'actions prioritaires n° 13. La rapporteur pour avis a conclu cette partie de son exposé en soutenant que le VII<sup>e</sup> Plan n'avait rien prévu pour l'enseignement supérieur.

A la lumière de la crise qui affecte actuellement les universités, il apparaît qu'un effort particulier d'investissement devrait être consenti à ce secteur important de notre système éducatif.

M. Caillavet a ensuite examiné la *recherche scientifique* dans le VII<sup>e</sup> Plan. Il a tout d'abord indiqué quels étaient les objectifs retenus dans la partie consacrée à la stratégie.

Il a relevé qu'un passage important sur la recherche figure d'une manière inattendue dans un chapitre intitulé « La vie des Français ». On y lit : « Les dépenses d'équipement consacrées à la recherche progresseront plus rapidement que l'ensemble des équipements collectifs ».

Le rapporteur pour avis a décrit ensuite les objectifs et les contenus du programme n° 25 intitulé « Renforcer le potentiel scientifique du pays ». Il s'est félicité de voir que ce programme reprend nombre des idées et suggestions de la commission, en particulier sur les questions d'emploi scientifique et d'incitation. Il a noté la proposition de mise en place d'un système d'application de recherche au niveau du troisième cycle, ainsi que les mesures annoncées pour le renouvellement des équipes de recherche. Une plus grande participation des universités à l'activité scientifique nationale est prévue. Il a rappelé que la commission était très favorable à une des mesures suggérées : donner à des enseignants la possibilité d'exercer pendant une ou plusieurs années des activités de recherche et d'animation du troisième cycle et, corrélativement, intégrer certains personnels universitaires dans l'enveloppe Recherche.

Le rapporteur pour avis a ensuite détaillé les « inflexions prioritaires » du programme : réduction de la dépendance de notre pays en énergie et en matières premières, adaptation de

notre appareil de production, amélioration des conditions et du cadre de vie incluant un effort sur les sciences de l'homme, enfin coopération scientifique avec les pays en voie de développement. Il a indiqué enfin que 10,5 milliards de francs seraient consacrés au programme n° 25 pour la mise en œuvre des quatre inflexions prioritaires proposées.

M. Caillavet a ensuite abordé les problèmes de la qualité de la vie et de l'environnement. Un chapitre entier est consacré à ces questions. Les programmes d'actions prioritaires n° 21, 22, 23 et 24 intéressent ces domaines.

Il a détaillé le programme n° 23. Une première action concerne le logement et le patrimoine architectural. Une deuxième action porte sur les loisirs et le tourisme. Le programme n° 24 propose de défendre le patrimoine naturel. Une place particulière sera accordée au littoral. Une première action a pour objectif de protéger et gérer le patrimoine naturel, et notamment les ressources rares les plus menacées ; la lutte contre les nuisances est également prévue. Le flux des pollutions industrielles devra être notablement réduit. Cette action comporte enfin un troisième élément : le développement du tourisme social sur le littoral. 1,8 milliard de crédits budgétaires sera consacré au financement de cette action. Une seconde action a pour objectif d'organiser la sauvegarde et l'aménagement du territoire par la mise en œuvre de mesures réglementaires, l'acquisition de terrains par le conservatoire du littoral. Une autre action portera sur les sites propices à l'élevage des poissons, des crustacés et des coquillages. 331 millions sont prévus pour financer cette action.

Le rapporteur pour avis a examiné enfin la place accordée à la culture dans le VII<sup>e</sup> Plan. Il a rappelé que la culture avait été complètement oubliée dans le rapport préliminaire du VII<sup>e</sup> Plan. M. Legaret avait déjà vivement protesté au nom de la commission.

Le VII<sup>e</sup> Plan, quant à lui, concède une petite place aux affaires culturelles. Outre quelques considérations sans grande portée, deux points plus précis apparaissent dans ce plan : l'animation culturelle dans les écoles et la protection du patrimoine.

Le programme n° 22 est tout entier consacré à la sauvegarde de nos ensembles historiques. M. Caillavet s'est félicité que les rédacteurs du Plan reconnaissent que le souci de la sauvegarde du patrimoine a été trop souvent négligé dans les opérations de construction, de rénovation et de travaux publics. L'urbanisme a longtemps nui à la qualité de la vie.

Le programme n° 22 annonce l'amélioration des opérations de pré-inventaire, la mise en place d'équipes d'aide architecturale, une meilleure prise en compte dans les projets d'urbanisme des exigences de la protection. L'objectif est triple : il s'agit de poursuivre l'action engagée sous le VI<sup>e</sup> Plan pour mettre hors d'eau les œuvres du passé. Il s'agit ensuite de restaurer un plus grand nombre d'édifices ; il s'agit enfin de mettre en valeur les grands monuments de notre pays. Le rapporteur pour avis a indiqué qu'il était proposé de regrouper les œuvres d'art les plus précieuses pour les protéger contre le vol.

Le Plan prévoit, enfin, des mesures réglementaires et financières destinées à inciter les propriétaires privés à mieux conserver et entretenir le patrimoine et à aider les petites communes les plus démunies. Près d'un million de francs est affecté à ces programmes.

M. Caillavet a déploré vivement que le VII<sup>e</sup> Plan ne comporte pas d'autres actions prioritaires. Il a rappelé le retard paradoxal de notre pays dans ce domaine.

En conclusion, le rapporteur pour avis a indiqué, tout d'abord, qu'il s'était efforcé de présenter aussi loyalement que possible les propositions du VII<sup>e</sup> Plan. Il a déclaré ensuite qu'il ne se prononçait ni pour ni contre le projet de loi et s'en remettait à la décision de la commission.

Un débat a suivi l'exposé du rapporteur pour avis.

M. Fleury a souligné que le VII<sup>e</sup> Plan reprenait la plupart des idées de la commission en matière de recherche scientifique.

M. Chauvin a montré tout l'intérêt de l'animation culturelle dans les écoles ; il a regretté à ce sujet que le ministère de l'éducation ne participe pas au financement de cette animation dont l'effort repose sur le secrétariat d'Etat à la culture, département trop chichement doté. La baisse de la pression démographique et la stabilisation qui en résulte dans les effectifs d'élèves devraient permettre au ministère de l'éducation de dégager les crédits nécessaires.

M. Pierre Petit a insisté sur les besoins en écoles maternelles des zones rurales. Il revient au VII<sup>e</sup> Plan de faire disparaître en matière d'enseignement préscolaire les inégalités d'ordre géographique.

En conclusion, la commission a chargé M. Caillavet de présenter en son nom au Sénat un *avis favorable* assorti de *réerves* touchant principalement à l'enseignement supérieur et à la culture.

## AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

**Mercredi 16 juin 1976.** — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a entendu le rapport de M. Marcel Lucotte, rapporteur du projet de loi portant approbation du VII<sup>e</sup> Plan, sous réserve de l'adoption de celui-ci par l'Assemblée Nationale (n<sup>o</sup> 2346, A. N.).*

M. Lucotte a exposé, dans son introduction, que les objectifs du VI<sup>e</sup> Plan n'avaient pas été atteints en raison des bouleversements de l'environnement économique international. Il a rappelé que la hausse des prix avait été supérieure à celle prévue et que le taux de croissance annuel moyen de l'économie française avait été inférieur aux objectifs du VI<sup>e</sup> Plan. Il a souligné la détérioration de la situation de l'emploi au cours du VI<sup>e</sup> Plan.

Il a, ensuite, fait le point de la conjoncture économique actuelle qui se caractérise par une reprise qui n'est pas exempte d'inflation ; certes, l'indice de production industrielle a progressé, mais l'évolution des prix est plus défavorable en France que dans certains pays d'Europe (Allemagne fédérale ou Pays-Bas) ou aux Etats-Unis.

D'autre part, malgré la reprise et la diminution du nombre de chômeurs, la situation de l'emploi reste préoccupante. Cependant, dans l'ensemble, la conjoncture est plus favorable qu'au moment de l'examen du rapport sur l'orientation préliminaire par le Parlement, l'année dernière.

Les travaux de la première phase du VII<sup>e</sup> Plan avaient mis en évidence la nécessité d'un taux de croissance relativement élevé, tant pour réaliser les équilibres macro-économiques que pour transformer le contenu de la croissance. Le rapporteur s'est félicité du taux de 5,7 p. 100 par an retenu par le Gouvernement, qui représente cependant un taux relativement modéré par rapport à l'année 1974.

Deux idées dominent le Plan : contrairement à certaines opinions, l'inflation ne crée pas l'emploi ; d'autre part, la croissance ne peut, seule, éliminer le chômage. C'est par cette obser-

vation que M. Lucotte a commencé la première partie de son rapport consacré à *la réalisation des grands équilibres* pendant la période du VII<sup>e</sup> Plan.

Le Plan a pris conscience de la nécessité de combattre le chômage d'incohérence qui résulte de plusieurs facteurs : l'arrivée sur le marché du travail de classes nombreuses et le départ de classes creuses, la localisation des emplois, l'absence de formation d'un grand nombre de jeunes, la désaffectation pour le travail manuel (plus de 2 millions d'immigrés sur 6 millions de travailleurs dans l'industrie).

Pour pallier cette situation, le Plan propose la création nette de 1 100 000 emplois; il prévoit la diminution de l'emploi agricole et la création de 225 000 à 250 000 emplois dans l'industrie. Cet objectif paraît réalisable. Par contre, pour le secteur tertiaire, la création de 850 000 emplois semble hypothétique; enfin, le Plan prévoit 350 000 à 400 000 emplois nouveaux dans les administrations et les services collectifs.

Malgré cet effort exceptionnel, on peut attendre pour l'année 1980 un volant de demandeurs d'emplois évalué à 600 000 personnes environ.

Le Plan prévoit des actions destinées à réduire les ressources de main-d'œuvre : réduire la durée hebdomadaire du travail, aménager les conditions de départ à la retraite, arrêter l'immigration. Les mesures les plus importantes visent à transformer la localisation et le contenu des emplois, à adopter les systèmes de formation aux besoins de l'économie et à renforcer les services publics chargés de l'emploi. Pour réaliser ces objectifs, la politique d'aménagement du territoire doit jouer un rôle essentiel. La transformation des conditions de travail est attendue des actions en faveur de la revalorisation du travail manuel. Enfin, l'Agence nationale pour l'emploi doit cesser d'être un simple gestionnaire du chômage pour favoriser l'ajustement entre les offres et les demandes d'emplois.

Autre nécessité du VII<sup>e</sup> Plan : la réalisation de l'équilibre extérieur. Celui-ci doit résulter en priorité d'un effort très important pour développer les exportations. L'agriculture d'abord, qui a obtenu des résultats remarquables au cours du VI<sup>e</sup> Plan, doit fournir, en 1980, un solde excédentaire de 20 milliards de francs. Pour y parvenir, des actions prioritaires ont été prévues par le Plan. L'industrie, pour sa part, doit dégager un solde excédentaire de 40 milliards de francs en 1980, ce qui suppose une orientation de l'investissement vers l'industrie qui doit devenir très compétitive. Le Plan recommande simultanément la réduction de la dépendance en énergie et en matières

premières par le développement du programme électro-nucléaire et par les économies d'énergie. Evidemment, ce programme ne pourra être exécuté que dans le cadre d'une certaine stabilité monétaire garantissant que les échanges français ne soient pas perturbés par les fluctuations monétaires.

Troisième volet de cette politique des grands équilibres : c'est le contrôle de l'évolution des prix et des revenus. Pour ce faire, le Plan recommande une politique active de la concurrence et des prix qui doit permettre de limiter la hausse des prix et des revenus nominaux.

En ce qui concerne les salaires, une évolution raisonnable est attendue d'une modification des rapports collectifs du travail et, en particulier, du contenu des conventions collectives.

Enfin, la maîtrise de l'inflation passe par un financement coordonné des investissements et par l'équilibre des finances publiques. Le Plan recommande l'orientation prioritaire vers l'investissement productif, le logement et l'agriculture devant supporter une diminution relative de leur part au cours du VII<sup>e</sup> Plan. Cette option suppose un renforcement quantitatif de l'épargne des ménages et une réorientation de celle-ci vers l'industrie ; ceci implique également une modification fondamentale du comportement des épargnants.

En ce qui concerne l'équilibre des finances publiques, le VII<sup>e</sup> Plan prévoit le rétablissement de l'équilibre du budget de l'Etat, recommande un financement non budgétaire de la sécurité sociale, sans pour autant proposer des solutions permettant de résoudre les besoins de financement croissants de cet organisme.

Enfin, pour les collectivités locales, il est prévu une limitation de la croissance des dépenses et une aide de l'Etat qui devrait atteindre 5 milliards de francs.

Dans une deuxième partie, M. Lucotte a exposé les grandes lignes du VII<sup>e</sup> Plan en ce qui concerne *le nouveau contenu de la croissance*. L'aménagement du territoire devient un objectif prioritaire, tant pour diffuser la richesse à travers le territoire que pour diminuer les tensions résultant d'une centralisation excessive des activités. Ainsi le VII<sup>e</sup> Plan se propose-t-il de réorienter la croissance urbaine vers les villes petites et moyennes ; de maintenir une activité raisonnable dans l'espace rural : pour ce faire, il définit une stratégie par grandes zones. Celle-ci implique le maintien ou la réalisation d'équipements, notamment dans les secteurs des transports, des télécommunications, des services collectifs, des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat. Le rapporteur s'est cependant

interrogé sur la possibilité de concilier ces objectifs avec la réalisation d'équipements structurants importants sur la moitié Est de la France (liaison Rhin—Rhône, train à grande vitesse Paris—Sud-Est).

Il a ensuite souligné les recommandations formulées en ce qui concerne l'habitat qui doit permettre de réaliser des constructions neuves mais aussi de réhabiliter les immeubles anciens des centres des villes. Il a également souligné, dans le cadre de cette action, l'importance des décisions futures du Gouvernement quant à l'aide au logement dans le but d'éviter les discriminations entre les Français.

M. Lucotte a ensuite exposé les grandes lignes des programmes concernant la réduction des inégalités.

Abordant le thème des revenus, il a signalé que le Plan recommandait une meilleure connaissance de la formation des revenus, l'égalité devant l'impôt qui devrait résulter tant de l'élargissement de l'assiette que de la lutte contre la fraude fiscale ; en ce qui concerne les transferts sociaux, il a évoqué les propositions concernant la création d'une allocation parentale.

L'égalité doit résulter également d'un accès de tous les citoyens aux services collectifs, tant en ce qui concerne l'éducation et la culture que la santé et l'aide familiale ou la justice.

Enfin, il a signalé les propositions du Plan concernant les droits du consommateur.

M. Lucotte a également analysé les *moyens d'exécution du Plan* et, en particulier, les programmes d'action prioritaire.

Au cours de la discussion générale qui a suivi, sont intervenus MM. Debesson, Coudert, Filippi, Mme Brigitte Gros, MM. Beaupetit, Létouart, Lemaire et Caron. Répondant à ses collègues, M. Lucotte estime que :

— l'évolution de l'indice de la production intérieure brute devait être comparée par rapport à l'année précédente et non mois par mois, mais qu'il y avait un risque certain d'essoufflement de la reprise en raison de la diminution relative des investissements industriels ;

— effectivement, des marchés ont été perdus par la France en ce qui concerne le matériel agricole ou les camions et le Plan se proposait précisément de favoriser le développement de ces industries ;

— il était d'accord avec M. Filippi sur le caractère regrettable du chiffre de 600 000 chômeurs prévu pour la fin du VII<sup>e</sup> Plan ;

— en ce qui concerne les importations de vin italien, il faut être conscient de tous les risques de provoquer une mesure de rétorsion similaire, en particulier pour la viande bovine ;

— le programme nucléaire n'a été réduit que de 1 000 mégawatts ;

— il est effectivement conscient des problèmes posés par le contrôle des prix compte tenu des effectifs réduits du personnel affecté à ces tâches ;

— l'indexation des emprunts aurait des effets très défavorables sur le budget des collectivités locales et sur l'agriculture. Sur ce point, M. Filippi a précisé que l'indexation ne devait pas dépasser un certain niveau et qu'il ne souhaitait pas lui voir conférer un caractère obligatoire ;

— la situation économique de 1936 ne peut être présentée comme un exemple pour régler les problèmes actuels ;

— en ce qui concerne le crédit, on est passé d'un extrême à l'autre : après l'argent trop facile, on a connu un dirigisme trop fort ;

— il est souhaitable de sortir de la lourdeur de la Communauté économique européenne afin de pouvoir négocier convenablement des contrats avec des pays tiers ;

— la réalisation de la liaison Rhin—Rhône ne devait pas compromettre les travaux prévus pour la liaison Seine—Est.

*Présidence de M. Mistral, vice-président.* — Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, **M. Croze**, dans une intervention préliminaire, a informé la commission des conditions dans lesquelles le projet de loi relatif à la **protection de la nature** (n° 350, 1975-1976) avait été adopté, en deuxième lecture, par l'Assemblée Nationale. Il a relevé que, dans l'ensemble, cette dernière avait approuvé les principales modifications qui avaient été introduites par le Sénat en première lecture, ne retenant que des amendements de forme ou des amendements complétant utilement les articles encore en discussion.

Il a simplement fait une observation sur l'opportunité d'un *amendement* introduit par les députés à l'article 22 A (nouveau) modifiant l'article 366 du code rural relatif à la chasse.

Après cette intervention, la commission a décidé de mandater M. Croze pour intervenir en son nom en séance publique afin d'approuver l'ensemble du projet de loi et, en particulier, la modification de l'article 366 du code rural, à condition qu'elle soit complétée par un amendement de clarification présenté par la commission des affaires culturelles, saisie au fond.

La commission a ensuite poursuivi l'examen du projet de loi portant approbation du **VII<sup>e</sup> Plan de développement économique et social**, dont elle est saisie au fond, en entendant **M. Lucotte, rapporteur**, lui présenter les *amendements* qu'il lui propose d'adopter en l'état actuel du texte, sans préjudice d'un nouvel examen après le vote de l'Assemblée Nationale.

En réponse à M. Laucournet qui s'interrogeait sur la recevabilité d'amendements établissant de nouveaux programmes d'actions prioritaires — P. A. P. — M. Lucotte a déclaré que, bien que l'article 40 ne soit pas applicable, des propositions nouvelles créatrices de charges ne pourraient être retenues qu'en contrepartie de la suppression d'autres mesures.

Abordant, en premier lieu, l'examen du **livre I**, le rapporteur a fait savoir qu'il ne proposait pas d'amendements sur les problèmes des grands équilibres au sujet desquels il semble préférable de poser des questions au Gouvernement mais, qu'en revanche, divers points particuliers devaient faire l'objet d'amendements.

Ainsi, *page 28*, il a fait adopter deux amendements : le premier fait mention de la nécessité d'une évolution normale du revenu agricole ; le second apporte une modification rédactionnelle pour affirmer plus clairement le principe d'une participation des agriculteurs aux mécanismes d'exportation.

Ensuite, la commission s'est montrée favorable à un amendement de son rapporteur insérant, *page 29*, une phrase rappelant que seraient tenus les engagements, en matière fiscale et sociale, issus de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat.

A la *page 42*, elle a également adopté un amendement de M. Lucotte prévoyant que des mesures seraient prises pour garantir un plus grand respect de la personne des contribuables au cours des opérations de vérification.

Sur proposition de son rapporteur, la commission a accepté un amendement à la *page 45* précisant que l'objectif de 500 000 logements devait être atteint au début du Plan et non à la fin, c'est-à-dire au moment où l'effort principal devrait porter sur l'amélioration des logements anciens.

A la suite de diverses interventions, M. Lucotte s'est interrogé sur la portée d'une discussion qui concerne une politique de l'habitat ancien sensiblement différente de celle actuellement à l'étude au ministère de l'équipement.

A la *page 50*, la commission a d'abord, sur proposition de son rapporteur, accepté un amendement portant au 31 décembre 1977 la date limite d'établissement des plans d'occupation des sols, et

adopté deux autres amendements précisant que les subventions inscrites au fonds d'équipement des collectivités locales étaient des subventions d'équipement et que le montant de 5 milliards de francs auquel elles devraient tendre est à atteindre pour 1980, en francs 1975.

En outre, M. Lucotte a fait adopter un amendement qui, anticipant sur les conclusions de la « commission Guichard », pose le principe de l'octroi aux collectivités locales de subventions globales de fonctionnement.

Répondant à Mme Gros, ainsi qu'à MM. Pouille, Laucournet et Beaupetit qui sont intervenus sur le problème des collectivités locales, M. Lucotte s'est notamment déclaré favorable à ce que les régions puissent intervenir pour sauvegarder l'emploi et l'activité économique et à la mise au point d'un amendement qui, reprenant l'idée de M. Laucournet, tendrait à créer des instituts de développement industriel régionaux, même si l'objet de ces organismes était en fait celui que le P. A. P. n° 3 veut donner aux sociétés de développement régional.

Abordant, en second lieu, la deuxième partie du Plan relative aux P. A. P., M. Lucotte, après avoir rappelé que ces programmes constituaient le « noyau dur » du Plan, a souligné que leur réalisation soulevait des difficultés qui apparaissaient d'ailleurs dès la préparation du budget de 1977. Il a ensuite insisté sur la nécessité de demander au Gouvernement la publication d'un échéancier précis qui permette de vérifier effectivement la réalisation du Plan. Il a également mis l'accent sur les difficultés liées à la coordination entre les ministères, ainsi que sur celles relatives à la mise sur pied de programmes d'actions régionaux.

Sur proposition de M. Laucournet, le rapporteur a fait alors adopter un amendement de principe tendant à obliger le Gouvernement à présenter un échéancier précis destiné à assurer un meilleur contrôle de l'exécution du Plan.

Présentant le P. A. P. n° 1 : « Adapter la production agricole et alimentaire aux nouvelles conditions du marché », premier programme du chapitre premier, M. Lucotte a d'abord regretté que n'aient pas été prévues des aides pour les entreprises des industries alimentaires risquant de passer sous le contrôle de capitaux étrangers. Il a ensuite fait adopter un amendement obligeant les pouvoirs publics à prendre des mesures pour augmenter les capacités de stockage de la viande bovine. Enfin, après une intervention de M. Chauty, la commission a, sur proposition du rapporteur, accepté un amendement relatif à l'amélioration des structures agricoles, prévoyant notamment un programme de remembrement portant sur 400 000 hectares par an et,

d'une façon plus générale, l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs. Répondant à M. Lalloy, M. Lucotte s'est d'ailleurs engagé à préciser que devraient, en outre, être effectuées toutes les opérations annexes — chemins ruraux, etc. — au remboursement.

Examinant le P. A. P. n° 2 : « Industrialiser la construction », le rapporteur a montré que ce programme, doté de crédits peu importants, poursuivait des objectifs discutables. Après les interventions de Mme Gros ainsi que de MM. Laucournet et Pouille qui ont également émis des réserves sur le contenu de ce P. A. P. la commission a décidé de réserver sa position.

Retraçant les grandes lignes du P. A. P. n° 3 : « Favoriser le développement des entreprises petites et moyennes et de l'artisanat », M. Lucotte s'est notamment félicité des possibilités nouvelles qu'il tend à donner aux sociétés de développement régional ; ce programme n'a pas fait l'objet d'amendements.

Bien qu'il ait souligné l'importance de l'effort consenti dans le cadre du P. A. P. n° 4 : « Améliorer l'équipement téléphonique du pays », le rapporteur a fait remarquer que sa réalisation ne nous mettrait pas encore au niveau des grands pays européens. Il a ajouté que les objectifs fixés ne pourraient pas être atteints sans un vigoureux effort d'exportation.

Deux commissaires sont ensuite intervenus. M. Marzin a, d'une part, insisté sur l'importance des lignes rurales et, d'autre part, a affirmé qu'un examen plus attentif des chiffres mettait dès à présent la France à un niveau équivalent à celui des autres pays européens en ce qui concerne le nombre de postes de téléphone installés. M. Létouart s'est inquiété des charges que la réalisation du programme pourrait faire supporter aux collectivités locales.

Répondant à M. Marzin, le rapporteur a rappelé que les chiffres qu'il avait cités provenaient du rapport de la commission compétente du Plan ; il lui a, en outre, suggéré de déposer en son nom un amendement sur le problème des lignes rurales.

Abordant le P. A. P. n° 5 : « Désenclaver l'Ouest, le Sud-Ouest et le Massif Central », M. Lucotte a rappelé, à l'aide d'une carte, quel était le réseau d'autoroutes actuellement en service et montré que les réalisations prévues concernaient essentiellement l'Ouest du pays, ce qui constituait en fait, pour les régions intéressées, la contrepartie de l'effort engagé à l'Est pour la liaison Rhin-Rhône. Le P. A. P. n° 5 n'a pas été amendé.

Evoquant la liaison Rhin-Rhône qui fait l'objet du P. A. P. n° 6 : « Assurer la liaison fluviale mer du Nord-Méditerranée »,

M. Lucotte a fait observer, d'une part, que ce projet ne pouvait être réalisé qu'au détriment d'autres opérations sans doute plus rentables comme Seine-Est et Seine-Nord et, d'autre part, que la participation des régions (20 p. 100 du coût des travaux) envisagée récemment par certains hauts fonctionnaires risquait de mettre celles-ci dans une situation financière délicate.

Le P. A. P. n° 7 : « Accélérer la départementalisation économique des départements d'outre-mer » a été adopté sans modification par la commission.

Abordant le chapitre II « Garantir notre liberté de décision par l'équilibre de nos paiements extérieurs », la commission a d'abord examiné le P. A. P. n° 8 : « Réduction de la dépendance en énergie et en matière première » à propos duquel M. Lucotte a fait observer que la faible importance des économies possibles ne nous laissait le choix qu'entre deux solutions : continuer à utiliser le pétrole ou recourir à l'énergie nucléaire. M. Yvon est intervenu pour souligner la place insuffisante qui était réservée au problème de l'exploitation des nodules métalliques et pour proposer un amendement en ce sens, dont la commission a ensuite accepté le principe.

Sur le P. A. P. n° 9 : « Accompagner les exportations », le rapporteur a présenté diverses observations mettant notamment l'accent sur les risques que comporte pour l'économie française l'entrée dans le Marché commun de pays comme la Grèce et l'Espagne.

En réponse à M. Croze qui faisait état des difficultés de fonctionnement de certains instituts techniques français à l'étranger, M. Lucotte s'est engagé à mettre au point, au nom de la commission, un amendement prévoyant des mesures destinées à améliorer les conditions d'exercice de la coopération technique. Après les interventions de MM. Dubois et Croze, la commission a adopté ce programme sous réserve de l'amendement présenté ci-dessus.

Abordant le chapitre III : « Assurer le plein emploi », M. Lucotte a déclaré qu'il se contenterait d'y effectuer des observations ponctuelles dans la mesure où l'examen détaillé des programmes qu'il contient relève de la compétence de la commission des affaires sociales.

Ainsi, après avoir brièvement évoqué le P. A. P. n° 10 : « Renforcer l'action publique pour l'emploi » et le P. A. P. n° 11 : « Améliorer la formation professionnelle des jeunes », le rapporteur a souligné, dans le P. A. P. n° 12 : « Transformer les

conditions de travail et revaloriser le travail manuel », la portée de deux mesures : création d'un livret d'épargne manuelle et renforcement des effectifs de l'inspection du travail.

En réponse à M. Filippi qui attirait l'attention de la commission sur la gravité de la situation de l'emploi, le rapporteur a mis l'accent sur l'importance des dispositions prévues par les programmes du chapitre III.

Examinant le chapitre IV « Réduire les inégalités », le rapporteur a d'abord commenté les mesures contenues dans le P. A. P. n° 13 : « Assurer l'égalité des chances par l'éducation et la culture », à propos duquel M. Bouloux est intervenu pour souligner la nécessité d'harmoniser les horaires de travail imposés aux diverses catégories de professeurs d'éducation physique.

M. Lucotte a ensuite présenté les grandes lignes du P. A. P. n° 14 : « La nouvelle politique de la famille ». Divers commissaires sont alors intervenus : Mme Gros, ainsi que MM. Bouloux, Alliès et Chupin sur les difficultés rencontrées par les petites communes pour satisfaire aux normes en matière de crèches : M. Debesson pour mettre l'accent sur l'intérêt que présente l'accroissement du nombre des travailleuses familiales.

Ensuite, le rapporteur a fait remarquer que si le P. A. P. n° 15 : « Favoriser le maintien des personnes âgées à domicile » ne comportait que peu de crédits, en revanche le P. A. P. n° 16 : « Développer la prévention et l'action sociale volontaire » se trouvait assez bien doté.

La commission a ensuite adopté, au P. A. P. n° 17 : « Faciliter l'accès à la justice », un amendement du rapporteur tendant à améliorer la rédaction de la phrase relative à l'action civile des associations.

En ce qui concerne le P. A. P. n° 18 : « Renforcer le rôle du consommateur », M. Lucotte a fait adopter deux amendements : le premier tend à prévoir que des contrats-types seront élaborés conjointement par les professionnels et les consommateurs et le second à lutter contre la publicité mensongère.

Abordant le chapitre V : « Améliorer la qualité et le cadre de vie », la commission a d'abord examiné le P. A. P. n° 19 : « Humaniser les hôpitaux » à l'occasion duquel M. Bouloux est intervenu pour faire remarquer que ces programmes ne mentionnent jamais explicitement la part des mesures dont la responsabilité incombe aux collectivités locales. Ce programme, comme le P. A. P. n° 20 suivant : « Renforcer la sécurité routière », n'a fait l'objet d'aucun amendement.

En revanche, sur le P. A. P. n° 21 : « Mieux vivre dans la ville », la commission a, sur proposition de M. Lucotte, adopté plusieurs *amendements* : le premier, qui fixe un plafond de 100 000 logements pour les constructions réalisées dans les villes nouvelles, a été l'occasion d'une discussion animée où sont intervenus partisans et adversaires de ce type d'agglomération ; le second amendement prévoit, pour la fin du Plan, l'application du droit commun communal aux villes nouvelles ; quant au troisième amendement, il tend à instaurer dans les grosses agglomérations une autorité élue compétente en matière de transports.

Ensuite, M. Lucotte a évoqué les P. A. P. n° 22 : « Défendre le patrimoine architectural » et n° 23 : « Valoriser les zones rurales » qui ont été adoptés sans modification.

Au P. A. P. n° 24 : « Défendre le patrimoine naturel », la commission a, sur proposition du rapporteur, adopté un amendement faisant référence à la servitude de passage en bordure du littoral prévue par le projet de loi sur l'urbanisme actuellement en discussion.

Enfin, le P. A. P. n° 25 : « Renforcer le potentiel scientifique du pays », n'a fait l'objet d'aucun amendement mais, à la suite d'une remarque de M. Croze, M. Lucotte s'est engagé à demander au Gouvernement de préciser les modalités d'organisation et de financement de ce programme.

Après les interventions de MM. Pouille, Dubois et Lucotte, le projet de loi portant approbation du VII<sup>e</sup> Plan de développement économique et social, ainsi amendé, a été adopté à l'unanimité, moins trois abstentions.

**Judi 17 juin 1976.** — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — Brossant un large tableau de l'**activité de la commission** depuis le dernier renouvellement triennal du Sénat, intervenu en septembre 1974, le président a tenu à marquer combien les sénateurs élus, soit en 1974, soit en 1971, avaient pris une part essentielle aux travaux de la commission, que ce soit en rapportant des textes législatifs (quelque fois fort importants : remembrement ; élimination des déchets ; protection de la nature ; VII<sup>e</sup> Plan...), ou comme rapporteurs budgétaires pour avis.

Après avoir indiqué qu'ils avaient également participé aux différentes missions d'information des récentes années, il s'est félicité de l'esprit de travail et d'amitié qui régnait entre les commissaires, quelle que soit leur appartenance politique.

La commission a procédé ensuite à l'audition de M. Raymond Barre, ministre du commerce extérieur.

Abordant, en premier lieu, *les perspectives des échanges internationaux*, M. Barre a rappelé que nous assistions à l'émergence d'un nouveau système monétaire international et à la mise en place de nouveaux rapports entre pays sous-développés et pays industrialisés.

En ce qui concerne les problèmes monétaires, le ministre a d'abord fait savoir que les accords de la Jamaïque ne constituaient pas une solution durable. Il a cependant mis l'accent sur deux constatations : d'une part, la stabilisation des rapports entre grandes monnaies (dollar, yen et mark), d'autre part, la faiblesse de la livre et de la lire, la situation de cette dernière monnaie étant moins préoccupante dans la mesure où le rétablissement économique devrait suivre la régularisation de la situation politique ; en revanche, l'existence des « balances sterling » pèse beaucoup plus sur l'avenir de la livre.

Les rapports entre pays industrialisés et pays en voie de développement sont apparus prometteurs à M. Barre qui a remarqué, tant à la conférence Nord-Sud que lors de la dernière C. N. U. C. E. D., un esprit de coopération tout à fait remarquable.

Traitant des relations commerciales avec les pays de l'Est, il a d'abord rappelé que ces problèmes relevaient de la compétence de la Communauté européenne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1973, en vertu de l'article 113 du Traité de Rome Cet article ne couvre que les aspects commerciaux même si, par ailleurs, il n'existe pas encore de politiques communes en matière de restrictions quantitatives et de crédits à l'exportation.

Le Comecon a proposé — à la suite de la conférence d'Helsinki — un accord de « bloc » à « bloc » mais non exclusif d'accords bilatéraux qui comporteraient notamment pour tous les pays de l'Est, l'octroi de la clause de la nation la plus favorisée. Le ministre a fait remarquer que la proposition du Comecon, dont la Communauté s'est contentée de prendre acte, semblait ignorer la notion de réciprocité, ainsi que l'existence de procédures communautaires. La réponse au Comecon ne saurait — selon M. Barre — qu'être communautaire ; la France est d'ailleurs soucieuse du maintien de relations bilatérales.

Evoquant les risques d'une poussée du protectionnisme, le ministre a d'abord souligné qu'il était particulièrement remarquable qu'en dépit de la crise, aucun pays n'ait eu systéma-

tiquement recours à des mesures de restriction des échanges. Il a également attiré l'attention de la commission sur le fait que cette attitude favorable à la liberté des échanges ne traduisait pas une position de doctrine mais la volonté d'assurer le bon fonctionnement de notre économie. En outre, il a mis en garde ceux qui pouvaient penser que le repli sur soi pourrait assurer le plein emploi et s'est déclaré plus particulièrement vigilant en ce qui concerne l'attitude récente des Etats-Unis.

Abordant le thème des *performances de l'industrie française*, le ministre a rappelé les circonstances au cours desquelles le franc a été amené à sortir du serpent monétaire européen, en insistant notamment sur le fait que la situation du franc avait pâti des difficultés de la peseta, de la lire et de la livre. Il a d'ailleurs fait remarquer que la décote du franc restait de l'ordre de 3 à 4 p. 100 et que notre monnaie faisait preuve d'une stabilité assez remarquable. Il a ajouté que la tenue du franc dépendait de la maîtrise de l'inflation dans l'économie française.

Ensuite, le ministre a déclaré qu'il était persuadé que les bonnes relations politiques favorisaient le développement de nos échanges mais que cela ne suffisait pas car la concurrence internationale risquait de nous faire perdre des marchés. Il a regretté que l'on mette d'ailleurs plus l'accent sur les échecs que sur les succès de nos exportations et même d'ailleurs, dans le cas de la vente d'une centrale nucléaire à l'Afrique du Sud, que ce succès soit systématiquement critiqué.

Le ministre a traité ensuite du programme d'action prioritaire n° 9 du VII<sup>e</sup> Plan relatif à l'accompagnement des exportations. Après en avoir retracé les grandes lignes — développement des exportations agro-alimentaires, ainsi que des postes de l'expansion économique à l'étranger, rétablissement de l'équilibre de notre balance des services — il a fait valoir que d'autres programmes, notamment ceux relatifs à l'artisanat et à la recherche, contribuaient également à notre équilibre extérieur.

M. Raymond Barre a affirmé que son action ne pourrait être efficace si certaines conditions économiques internes n'étaient pas réalisées : en particulier les disciplines en matière de prix et de revenus devaient être respectées ; il a ajouté que ces équilibres ne seraient pas maintenus par des manipulations monétaires.

Abordant *les problèmes européens*, le ministre a d'abord évoqué les problèmes de certains secteurs de notre économie consécutifs à la dépréciation de la lire et de la livre. Si notre solde

excédentaire a diminué sur l'Angleterre, il s'est accru sur l'Italie ; aussi n'est-il pas encore indispensable de prendre des mesures de sauvegarde.

En ce qui concerne les problèmes liés à l'entrée de la Grèce dans le Marché commun, le ministre a déclaré qu'il n'ignorait pas les risques d'une concurrence accrue pour certaines productions agricoles ; quant à l'entrée de l'Espagne, elle posait, selon lui, des problèmes plus sérieux, tant sur le plan industriel que sur le plan agricole.

Traitant, en dernier lieu, de l'avenir de la coopération monétaire européenne, le ministre a précisé qu'il parlait moins comme ministre du commerce extérieur qu'en tant qu'ancien vice-président de la commission des Communautés ; il a déclaré qu'il fallait, depuis l'élargissement de la Communauté, rechercher une meilleure cohésion plus que la poursuite de l'intégration, étant donné l'hétérogénéité de la Communauté actuelle. La nécessité de la poursuite de la construction européenne lui paraissait cependant s'imposer encore plus dans les circonstances présentes.

Répondant aux questions de MM. Allès, Bajoux, Sordel, Durieux, Croze, Lemaire et Mistral, M. Raymond Barre a d'abord déclaré que les ministres de l'agriculture européens étaient soucieux des conséquences d'une trop vive concurrence des produits espagnols et il a notamment fait savoir que des conversations étaient en cours avec les autorités espagnoles pour régler ces problèmes.

En ce qui concerne l'incidence de la sécheresse sur les exportations agricoles françaises, le ministre s'est déclaré préoccupé par la situation, mais a souligné qu'à l'heure actuelle, il n'était pas possible de déterminer avec précision les répercussions de ces difficultés climatiques.

Il a ensuite admis que la Communauté européenne n'avait pas de véritable conception à long terme pour sa politique d'exportation de produits agricoles. Il a fait également état des efforts du Gouvernement pour conclure des contrats à long terme vers les pays en voie de développement et les pays de l'Est.

Il a rappelé que, de toute façon, la construction européenne ne devait pas se faire au détriment des intérêts de la France.

Le ministre s'est montré convaincu de la nécessité de développer la coopération technique. Il a enfin insisté sur le fait qu'il ne fallait pas craindre le développement des exportations des pays en voie de développement qui, augmentant leur pou-

voir d'achat, en faisait des clients potentiels de notre économie. Mais il a ajouté que l'accroissement des exportations de ces pays devait s'opérer de façon ordonnée : le Gouvernement a pris des mesures pour mieux contrôler les importations en provenance des pays de l'Asie du Sud-Est telles que gants, chemiserie, etc. En définitive, l'avenir de notre industrie textile réside surtout dans la recherche de la qualité.

En réponse à **M. Parenty**, M. Raymond Barre a fait remarquer que le commerce des armes ne relevait pas de sa compétence, mais il a tenu à faire une mise au point très nette : la force de notre commerce extérieur ne repose pas sur nos exportations d'armements ; il a ajouté cependant que celles-ci avaient eu des « retombées » importantes sur notre commerce civil.

Répondant à **M. Proriot**, M. Barre a évoqué la transformation de l'économie française qu'il a pu observer au cours de sa carrière administrative et politique et, notamment, l'émergence de la France comme grande puissance commerciale et sa capacité d'adaptation à la situation économique mondiale.

## AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

**Mercredi 16 juin 1976.** — *Présidence de M. Antoine Andrieux, vice-président.* — La commission a procédé à la **désignation de rapporteurs** pour des projets de loi tendant à la ratification de conventions internationales ; ont été nommés :

— **M. Jager**, rapporteur des projets de loi n° 346 (1975-1976), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant l'approbation de l'avenant au **traité des limites** du 28 mars 1820, signé le 14 janvier 1974 entre le **Gouvernement français** et le **Gouvernement belge**, et n° 347 (1975-1976), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant l'approbation de l'avenant au **traité des limites** du 28 mars 1820, signé le 11 mai 1973 entre le **Gouvernement français** et le **Gouvernement luxembourgeois** ;

— **Mme Alexandre-Debray**, à titre officieux, rapporteur du projet de loi n° 2217 A. N., autorisant l'approbation de l'**accord** entre le **Gouvernement de la République française** et le **Gouvernement de la République de Singapour** sur l'**encouragement** et la **protection des investissements**, ensemble trois échanges de lettres, signé à Paris, le 8 septembre 1975 ;

— **M. Genton**, rapporteur du projet de loi n° 2234 A. N., autorisant l'approbation de l'accord entre le **Gouvernement de la République française** et le **Gouvernement du Royaume du Maroc** sur la **protection, l'encouragement et la garantie réciproques des investissements**, ensemble deux échanges de lettres, signé à Rabat, le 15 juillet 1975 ;

— **M. Palmero**, rapporteur des projets de loi n° 2301 A. N., autorisant l'approbation de la **convention** pour la prévention de la **pollution marine d'origine tellurique**, ensemble deux annexes et un acte final, ouverte à la signature à Paris, du 4 juin 1974 au 30 juin 1975, et n° 2300 A. N., autorisant l'approbation de la **convention** sur la prévention de la **pollution des mers** résultant de l'**immersion de déchets**, ensemble trois annexes, ouverte à la signature à Londres, Mexico, Moscou et Washington du 29 décembre 1972 au 31 décembre 1973 ;

— **M. Ménard**, rapporteur du projet de loi n° 2299 A. N., autorisant l'approbation de la **convention d'établissement** entre le **Gouvernement de la République française** et le **Gouvernement de la République gabonaise**, signée à Paris, le 12 février 1974.

Le président a ensuite fait connaître à la commission que la **mission d'information** envisagée en **U. R. S. S.** ne pourrait avoir lieu au cours de la prochaine intersession et serait reportée à l'**an prochain** ; il a indiqué que, sur la suggestion de M. Repiquet, une **autre mission** pourrait se rendre à la **Réunion** et en **Afrique du Sud**.

**M. Périquier**, qui avait présidé une délégation de la commission qui s'était rendue en février dernier en **Afrique noire**, a fait un **compte rendu** de cette mission au Bénin, au Togo et en Côte d'Ivoire, soulignant la chaleur de l'accueil partout rencontré et le souhait généralement exprimé du maintien des liens de coopération avec la France pourvu que ce soit dans le respect de la souveraineté et de l'indépendance des Etats.

*Présidence de M. Georges Repiquet, vice-président.* — MM. Louis Martin, Genton et Grangier, membres de la commission en Afrique noire, ont complété l'exposé de M. Périquier.

**M. Poudonson** a ensuite rendu compte rapidement de la **mission** qu'il a effectuée, avec MM. **Lucien Gauthier** et **Gilbert Devèze**, dans la région du **Golfe persique**, entre le 16 février et le 1<sup>er</sup> mars 1976. Rappelant que la délégation, qu'il présidait, a passé trois jours dans chacun des états suivants : Irak, Koweït,

Emirats arabes unis et Sultanat d'Oman ; il a souligné, en premier lieu, l'excellent accueil qui lui a été réservé par les hommes d'Etats arabes qu'elle a rencontrés. Ceux-ci ont exprimé aux délégués l'estime qu'ils portent à la politique générale française, fondée sur l'indépendance, la non-ingérence et le refus des blocs. M. Poudonson a noté que ses interlocuteurs ont, partout, exprimé le vœu de voir l'excellente coopération politique avec la France se doubler d'une coopération meilleure et plus efficace en matière économique et industrielle. Il a enfin mis l'accent sur la nécessité d'une intensification de la coopération culturelle avec les Etat du golfe, tout particulièrement en ce qui concerne les échanges d'étudiants et de techniciens, de même que pour ce qui est de l'enseignement du français, complément indispensable d'une politique d'exportation des connaissances scientifiques et des technologies.

## AFFAIRES SOCIALES

**Mercredi 16 juin 1976.** — *Présidence de M. Marcel Souquet, président.* — La commission a d'abord procédé à l'audition de MM. **Delmon, président,** et **Praderie, rapporteur général** du comité de l'emploi et du travail du commissariat général du Plan.

M. Delmon, après avoir indiqué qu'il s'attacherait simplement à souligner les points essentiels évoqués dans le rapport du comité de l'emploi et du travail, a rappelé l'importance des données démographiques, sur lesquelles il est difficile d'établir des prévisions. L'évolution des taux de fécondité, par exemple, a une influence directe sur le niveau d'emploi des femmes, dont le taux d'activité décline nettement en fonction du nombre d'enfants.

Un nouveau recours à l'immigration n'apparaît pas, au cours du VII<sup>e</sup> Plan, souhaitable. Il n'en reste pas moins nécessaire d'améliorer les conditions de vie des travailleurs étrangers actuellement en France et de contribuer au développement économique des pays d'immigration. A cet égard, peut-être serait-il possible d'exporter certaines activités susceptibles d'être effectuées à l'étranger.

L'idée force qui a inspiré le comité est que le plein emploi passe par le meilleur emploi. L'amélioration des conditions

de travail, et notamment la réduction de la durée du travail dans les branches d'activité où celui-ci est le plus pénible peuvent contribuer à réduire l'inadaptation actuelle entre la nature des emplois offerts, souvent peu rémunérés, et celle des emplois demandés par des jeunes ayant reçu un niveau de formation relativement élevé. Mais cette amélioration pose des problèmes techniques difficiles à résoudre dans certains secteurs. Une réelle décentralisation de la politique de l'emploi peut contribuer utilement à pallier les déséquilibres observés sur le marché du travail. Le comité estime qu'il faut, en priorité, chercher à réclamer sur place les demandeurs d'emploi, notamment en favorisant l'implantation des petites et moyennes entreprises et en développant l'artisanat.

En ce qui concerne la répartition des emplois nouveaux entre les différents secteurs d'activités, telle qu'elle est prévue par le VII<sup>e</sup> Plan pour la période 1976-1986, on peut regretter que l'accent n'ait pas été suffisamment mis sur le développement du secteur industriel du bâtiment et des travaux publics.

Enfin, M. Delmon a indiqué que les projections quantitatives effectuées par le commissariat général au Plan devaient être considérées avec une certaine prudence. En effet, une réduction sensible du chômage suppose non seulement un environnement économique international favorable mais encore une forte diminution des taux d'inflation dans notre pays. Or, une telle diminution implique un consensus assez large entre les partenaires sociaux et une politique des revenus et des prix sans doute très difficiles à mettre en œuvre.

MM. Delon et Praderie ont ensuite répondu aux **questions** des commissaires.

A **M. Bohl**, ils ont indiqué que la forte augmentation des effectifs du secteur tertiaire prévue par le VII<sup>e</sup> Plan revêtait une signification variable selon la nature exacte des emplois créés. Ils ont précisé que l'agence nationale pour l'emploi devait mener une politique plus positive et qu'il était nécessaire d'améliorer les relations de l'agence avec les employeurs, qui préfèrent actuellement recourir à d'autres modes de recrutement. Quant aux comités départementaux de l'emploi, ils apparaissent comme un moyen efficace d'associer tous les intéressés à la définition d'une politique de l'emploi.

**M. Henriet** a insisté sur l'importance d'un soutien à la natalité et a regretté que le Plan privilégie essentiellement le développement du secteur tertiaire alors que la France demeure très déficitaire pour certaines productions industrielles, dont l'implantation dans notre pays apparaît tout à fait possible.

**M. Mathy** a déploré que l'on ne cherche pas, dans le développement des industries agro-alimentaires une solution, même partielle, aux problèmes de l'exode rural et de la « désertification » de certaines régions.

**M. Marie-Anne** a insisté pour que l'on utilise plus largement les possibilités d'industrialisation des départements et territoires d'outre-mer.

La commission a ensuite procédé, sur le rapport de **M. Moreigne**, à l'examen du projet de loi n° 351 (1975-1976), adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, relatif à la lutte contre le tabagisme.

Le rapporteur a tout d'abord, au cours d'un exposé général introductif, successivement évoqué :

— la consommation croissante du tabac et l'aggravation du tabagisme en France ;

— les données les plus récentes qui se trouvent à la base de la controverse sur le tabac et son influence sur la santé : tabac et mortalité, cancer du poumon, maladies cardio-vasculaires, bronchites chroniques, grossesse, protection des non-fumeurs ;

— les tentatives faites pour apprécier l'influence du tabagisme sur le volume des dépenses de santé.

Il a ensuite procédé à une analyse des orientations d'ensemble du projet de loi et des modifications adoptées par l'Assemblée Nationale.

**M. Lemarié** a insisté sur le rôle incitatif à la consommation du tabac, comme d'ailleurs de l'alcool, que joue leur mode de distribution, en un lieu le plus souvent unique.

**M. Marie-Anne** a évoqué les difficultés de traiter les problèmes du tabac en prévoyant une action de type uniforme, alors que des différences de caractère importantes affectent ceux du tabac produit en France et ceux des tabacs étrangers.

**M. Maury** a précisé que le montant très modique de la ristourne consentie aux débitants de tabac par le S. E. I. T. A. (service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes) ne rendait guère possible, surtout dans des agglomérations de faible importance, la spécialisation exclusive des débitants de tabacs.

**M. d'Andigné**, sans contester la gravité des méfaits du tabac, a exprimé la crainte que les organisateurs de manifestations sportives soient mis dans l'impossibilité de poursuivre leur

activité si on les prive du concours financier indispensable que semblent leur apporter certaines grandes marques de tabac.

M. Henriet a rappelé les conditions dans lesquelles il a, il y a déjà de nombreuses années, pu contribuer à régler efficacement la publicité en faveur de l'alcool.

M. Marie-Anne s'est demandé si la toxicité couramment imputée au tabac ne devrait pas l'être surtout aux autres produits qui servent à sa préparation ou à sa présentation.

MM. Mézard et Henriet ont enfin annoncé leur intention de déposer des amendements tendant à rendre obligatoire, sur chaque paquet de cigarettes ou de tabac, la présence d'une mention rappelant le danger qu'encourt le consommateur.

M. Mézard s'est encore inquiété de la sensible augmentation du nombre des fumeurs jeunes et très jeunes.

Le rapporteur, donnant connaissance, sans plus de retard de la conclusion, exempte de tout optimisme inconsidéré sur la portée possible du projet, qu'il souhaite donner à son rapport, a recueilli sur ce point la très large approbation de ses collègues.

Puis la commission a procédé à l'examen des articles du projet de loi ; celui-ci a donné lieu à des discussions auxquelles ont pris part, outre le président Souquet et le rapporteur, MM. d'Andigné, Gargar, Mlle Scellier, MM. Mézard, Henriet et Maury.

De nombreux *amendements* ont été adoptés ; outre ceux qui ont une portée simplement rédactionnelle, ils tendent, notamment :

— à préciser la définition juridique des produits du tabac (article premier) ;

— à soumettre toutes les enseignes publicitaires relatives au tabac ou à ses produits à un régime analogue (art. 2) ;

— à renforcer la portée d'une disposition interdisant toute forme de publicité indirecte (ou clandestine) en faveur du tabac (art. 2 et additionnel 2 bis nouveau) ;

— à associer plus intimement les notions de propagande et de publicité, pour éviter la prolifération éventuelle de regrettables pratiques de transferts plus ou moins occultes de l'une à l'autre (art. 3) ;

— à supprimer la vente de tabac à prix restreints aux militaires, étant entendu que la perte de cet avantage sera compensée par une majoration des prêts et indemnités permettant aux intéressés de s'approvisionner aux prix courants (art. additionnel 4 bis nouveau) ;

— à prévoir qu'un décret en Conseil d'Etat déterminera les limites que devront respecter, sur la base des moyennes de 1974-1975, les publications appartenant aux différents types existants, pour la surface consacrée par elles à la publicité en faveur du tabac ou de ses produits (art. 6) ;

— à préciser les dispositions applicables à la teneur du tabac en goudrons ;

— à étendre l'interdiction faite aux producteurs, fabricants et commerçants de tabac ou de produits du tabac de donner leur patronage à l'ensemble des manifestations publiques ou ouvertes au public (et non plus seulement aux manifestations sportives) ;

— à supprimer l'exception prévue par l'Assemblée Nationale en faveur des manifestations concernant les véhicules à moteur (art. 7) ;

— à prévoir, en contrepartie, que ces dispositions ne prendront effet que dans un délai de cinq ans (art. 13) ;

— à remplacer, lorsqu'il y a récidive, en matière de contrevention aux dispositions nouvelles, la possibilité d'interdiction pendant un à cinq ans, de vente des tabacs ou produits du tabac qui ont fait l'objet d'une publicité irrégulière, par une interdiction pour cinq ans au plus d'exercice professionnel (art. 8) ;

— à limiter les possibilités de poursuites comme auteurs principaux de l'infraction aux personnes qui auront eu connaissance des faits de publicité irrégulière (art. 11) ;

— à supprimer, pour assurer son maintien dans le domaine réglementaire, l'interdiction légale de fumer dans les locaux administratifs (art. 12 bis nouveau).

Les autres articles ont été adoptés sans modification.

L'ensemble du projet de loi ainsi amendé a été adopté à l'unanimité des votants.

**M. Le Jeune** a été nommé **rapporteur** de sa proposition de loi n° 302 (1975-1976) tendant à faire bénéficier les **métayers assurés sociaux** du régime de **retraite complémentaire des salariés agricoles**.

**Jeudi 17 juin 1976.** — *Présidence de M. Marcel Souquet, président, et de M. Henriët, vice-président.* — La commission a entendu **M. Durafour, ministre du travail**, sur les **problèmes de travail et d'emploi** dans le cadre du **VII<sup>e</sup> Plan** de développement économique et social.

Après avoir rappelé les données chiffrées sur lesquelles s'appuyaient les évaluations du Plan en matière d'emploi, le ministre a précisé que celles-ci demeuraient, dans une large mesure, incertaines. Des paramètres importants, tels que l'évolution de la productivité, ne peuvent être appréciés avec exactitude. En outre, il est difficile de prendre en compte, dans les projections faites, les comportements de la population — acceptation ou refus de certains emplois, choix de tel ou tel type de qualification — alors même que ceux-ci jouent un rôle déterminant. C'est pourquoi le VII<sup>e</sup> Plan insiste sur l'adaptation locale et sectorielle des offres aux demandes d'emploi. Il faut suivre d'aussi près que possible la situation de l'emploi à ces deux niveaux pour être capable de mettre en place les politiques correctrices nécessaires.

Quelles que soient les incertitudes qui pèsent sur la politique de l'emploi, il apparaît indispensable, pour éviter de trop graves déséquilibres, de mener une politique de croissance forte, génératrice d'emplois nouveaux. L'ouverture de notre économie sur l'extérieur, et la nécessité de lutter contre l'inflation, constituent cependant, face à l'objectif de création d'emplois, des contraintes dont il faut tenir compte.

L'accélération du rythme de création d'emplois s'impose principalement dans l'industrie, à cause de ses effets dynamisants. Le secteur tertiaire, où sont prévus 850 000 emplois nouveaux d'ici à 1980, doit bénéficier à la croissance industrielle. Enfin, bien que le développement des services collectifs ne constitue nullement une solution miracle en matière d'emploi, les emplois dans ces services seront renforcés en fonction des besoins considérables qui s'y manifestent.

Pour réaliser ces objectifs, il n'existe pas de politique spécifique de l'emploi : c'est l'ensemble de la politique économique qui est en cause. Cependant, des actions correctrices peuvent être menées, notamment sur le plan de la formation professionnelle : augmentation soutenue du potentiel de l'association pour la formation professionnelle des adultes ; actions de préformation, de préparation à la vie professionnelle ; contrats emploi-formation destinés aux jeunes regroupés dans un programme d'action prioritaire.

Au-delà de ces mesures immédiates, le VII<sup>e</sup> Plan fait de l'amélioration de la vie de travail l'un des instruments essentiels pour la réalisation du plein emploi. Dans une perspective de stabilisation de l'immigration, il est prévu de rendre plus attractifs les emplois actuellement refusés par les Français.

En conclusion, le ministre a souligné qu'au-delà de ses aspects quantitatifs — d'ailleurs fortement dépendants de la situation économique tant intérieure qu'extérieure — la politique de travail et d'emploi du VII<sup>e</sup> Plan intégrait résolument des préoccupations de justice sociale et de réduction des inégalités.

Répondant aux **questions de M. Bohl, rapporteur pour avis**, M. Durafour a donné quelques précisions sur l'évolution probable de la population disponible à la recherche d'un emploi, et sur la répartition des emplois créés entre ces différents secteurs. Il a indiqué que le programme d'action prioritaire consacré au renforcement des services publics de l'emploi serait axé sur la régionalisation de la politique de l'emploi. Enfin, il s'est déclaré prêt à consacrer une audition particulière ultérieure aux problèmes de la sécurité sociale.

**M. Rabineau** s'est inquiété de la fréquente propension des jeunes, à l'issue d'une formation professionnelle particulière, à refuser les métiers pour lesquels ils ont été formés.

**M. Henriot** a insisté sur le caractère prioritaire de la lutte contre l'inflation et a souhaité que des emplois industriels soient créés dans des branches telles que le machinisme agricole, pour lequel notre pays est actuellement obligé de recourir à l'importation.

**MM. Touzet et Mézard** ont déploré la « désertification » de certaines régions rurales et souligné le caractère d'urgence qu'y revêt la création d'emplois.

Enfin, le ministre a donné quelques précisions à **M. Schwint** sur le problème de l'activité professionnelle des retraités et les possibilités de cumul entre pensions et revenus du travail.

Après l'audition du ministre du travail, **M. Bohl** a présenté à la commission un **avant-rapport pour avis** sur le projet de loi portant approbation du VII<sup>e</sup> Plan de développement économique et social.

Après avoir souligné l'importance affirmée par le plan de la finalité sociale de la croissance, il a abordé successivement les problèmes de l'emploi, de la vie sociale et de la famille, de la santé, enfin de la sécurité sociale.

M. Bohl a tout d'abord analysé les causes du *sous-emploi*, lié non seulement à la crise économique mais encore au phénomène plus structurel et plus durable de l'inadéquation entre

les emplois offerts et les emplois demandés. Pour faire face à ces problèmes, le plan table sur une stabilisation de l'immigration et définit une action volontariste axée en priorité sur l'amélioration des conditions de travail, selon les principales orientations suivantes :

- réduction de la durée hebdomadaire du travail ;
- assouplissement des conditions de passage à la retraite ;
- amélioration des conditions de travail à proprement parler, grâce à l'accroissement de la sécurité du travail, la réduction de la pénibilité des tâches et l'enrichissement des tâches.

L'amélioration des *conditions d'accès à l'emploi* passe tout d'abord par une meilleure connaissance du marché et implique le renforcement du rôle d'information et de conseil professionnel de l'agence nationale pour l'emploi, ainsi qu'une meilleure adaptation des actions de formation professionnelle aux emplois offerts. M. Bohl a déploré le retard de l'Etat et des partenaires sociaux à mettre en place un régime unifié d'aide au chômage.

En matière de *création d'emplois*, le VII<sup>e</sup> Plan pose le principe du réemploi sur place, autant que possible, des personnes privées d'emploi, et tend à lier étroitement la politique de l'emploi et l'aménagement du territoire. Le rapporteur pour avis a estimé que le Plan ne mettait pas assez l'accent sur la nécessité de création d'emplois dans le secteur industriel et émis quelque doute sur les possibilités réelles de réalisation des objectifs proposés par le plan en ce qui concerne l'essor du secteur tertiaire et le développement des services collectifs.

Analysant alors les *trois programmes d'action prioritaire* dans le domaine de l'emploi, le rapporteur pour avis a regretté qu'ils traduisent une conception limitée du rôle de l'Etat en la matière.

Il a enfin relevé une certaine contradiction entre les impératifs de compétitivité des entreprises et les objectifs d'amélioration quantitative et qualitative de l'emploi.

Abordant ensuite les questions relatives à la *vie sociale*, M. Bohl a rappelé les grandes orientations du Plan en la matière. Il s'agit de faciliter les conditions de la vie quotidienne, de réintégrer dans une société plus égalitaire et plus tolérante les « exclus », de développer la participation de l'individu à la chose publique et de garantir son indépendance face à la collectivité, de recréer un esprit communautaire. Le Plan met l'accent sur la responsabilité de chacun et fait appel aux bonnes volontés en préconisant la participation des usagers à

la gestion des services collectifs, le renouvellement de la vie associative, le développement du volontariat et la mise en œuvre d'innovations sociales. Le rapporteur pour avis a souligné combien, pour réaliser ces objectifs ambitieux, les mesures concrètes inscrites aux divers programmes d'action prioritaire à caractère social paraissaient limitées.

A propos de la nouvelle *politique de la famille*, le rapporteur pour avis a exprimé son accord avec les principes de base fixés par le Plan. La politique familiale doit tendre à l'épanouissement de l'individu ; elle sera sélective et caractérisée plutôt par la multiplication des équipements et services que par l'extension des aides financières ; elle doit permettre aux parents de concilier vie de famille et vie de travail et laisser à la mère de famille le choix entre rester au foyer ou exercer une activité professionnelle. La création d'une allocation parentale attribuée aux familles ayant à charge un enfant de moins de trois ans ou au moins trois enfants correspond à ce dernier objectif.

M. Bohl a souligné la modicité des engagements budgétaires prévus pour la nouvelle politique familiale dans le programme d'action prioritaire n° 14, dont le montant, égal à 1 005 millions de francs, ne représente que 0,5 p. 100 de l'ensemble des programmes d'action prioritaire. Il a regretté que le Plan ne comporte pas de mesures de nature à faciliter la vie des familles telles que l'allongement du congé de maternité, l'aménagement des horaires de travail ou la généralisation des congés pour soigner un enfant malade.

Enfin, il a estimé trop précises les dispositions inscrites au Plan concernant les conditions d'attribution de l'allocation parentale. Si le Parlement entérinait, à l'occasion du Plan, le principe d'une attribution sous condition de ressources, alors que d'autres modalités sont envisageables, il limiterait sa marge d'appréciation au moment où la réforme en cause sera soumise à son examen. Aussi a-t-il annoncé son intention de proposer un amendement assouplissant la rédaction du VII<sup>e</sup> Plan dans ce sens.

Dans le chapitre consacré aux *problèmes de la santé*, M. Bohl a rappelé que, parmi les cinq principales orientations du Plan appelées à trouver leur application dans les programmes d'action prioritaire (P. A. P.), trois offrent une relation directe avec les problèmes de santé : la réduction des inégalités, l'amélioration de la qualité et du cadre de vie, le développement de la recherche.

Un effort très considérable devrait être fait pour réduire les inégalités qui frappent les Français devant les problèmes de la santé, c'est-à-dire devant la maladie et la mort.

M. Bohl a donné à la commission les précisions dont il disposait sur le contenu des P. A. P. intéressant, au moins partiellement, le secteur de la santé : maintien à domicile des personnes âgées, prévention et action sociale volontaires, humanisation des hôpitaux, sécurité routière, potentiel scientifique du pays.

Il a rappelé que, si l'exécution du VI<sup>e</sup> Plan avait été satisfaisante sur plusieurs points, des ombres demeurent au tableau à propos de nombreux autres et non des moindres, tels que :

— la réforme hospitalière (tarification et prix de journée, accès des médecins traitants à l'hôpital, harmonisation des honoraires, dispositions concrétisant la complémentarité des secteurs public et privé ;

— la prévention, qui a connu un développement nettement insuffisant ;

— la mauvaise répartition des effectifs médicaux disponibles ;

— la persistance du déficit en personnel infirmier en matière hospitalière ;

— la sous-administration, au niveau des personnels de direction des hôpitaux et des effectifs des services de l'action sanitaire et sociale ;

— la faiblesse, enfin, du taux d'exécution financière du VI<sup>e</sup> Plan.

On peut craindre, à la lumière de ces données, la modestie des perspectives qui s'ouvrent dans le domaine de la santé, pour la durée du VII<sup>e</sup> Plan et qui peuvent ainsi s'analyser :

— extrême modicité de l'effort budgétaire prévu ;

— absence de toute indication vraiment satisfaisante sur le contenu pratique des programmes et sur la destination précise des crédits prévus ;

— insuffisance de l'effort d'« humanisation » des hôpitaux, qui ne saurait se confondre avec la seule disparition des salles communes et exige une très substantielle amélioration des conditions du travail hospitalier et des carrières, elle-même conditionnée par une augmentation des effectifs et des rémunérations.

Evoquant enfin les problèmes de *sécurité sociale*, le rapporteur pour avis a déploré que le Plan ne comporte ni projet de réaménagement d'ensemble de notre système de sécurité sociale

ni propositions précises en matière de généralisation et d'harmonisation, dont le processus devrait cependant avoir abouti en 1978 sans qu'on sache encore exactement sur quelles bases.

Laconique en ce qui concerne l'amélioration de la protection sociale, le Plan prévoit quelques mesures particulières telles que le maintien du pouvoir d'achat des prestations familiales, la création de l'allocation parentale, l'assouplissement des modalités d'accès à la retraite selon un système actuariellement neutre, l'amélioration du pouvoir d'achat du minimum vieillesse et la prise en charge par l'aide sociale des dépenses de soins opposées par les allocataires du Fonds national de solidarité.

Le Plan met l'accent sur les problèmes de financement de la Sécurité sociale. Des principes très nets sont formulés en la matière : refus d'une fiscalisation plus poussée des charges sociales, économie dans la gestion des dépenses de santé, augmentation des cotisations si nécessaire, la Sécurité sociale devant assurer son équilibre sur ses propres ressources.

Tout en considérant comme souhaitable que les assurés et les régimes sociaux soient mis face à leurs responsabilités, M. Bohl a estimé trop catégorique le refus absolu d'une budgétisation des dépenses sociales au cours du VII<sup>e</sup> Plan. C'est là, a-t-il exposé, couper court à toute éventuelle prise en charge par l'Etat des dépenses dont le financement par la Sécurité sociale est contesté et, plus généralement, à toute redéfinition des rapports entre l'Etat et les régimes sociaux.

M. Bohl a annoncé, en conséquence, son intention de proposer un amendement tendant à temporiser le refus de principe d'une fiscalisation accentuée des charges sociales, de façon à ménager l'avenir en prévoyant une soupape de sûreté du côté de l'Etat en cas de grave déficit des régimes sociaux, lié par exemple à un avatar imprévisible de la croissance économique. Il a également souhaité que le Parlement soit associé à la préparation d'une éventuelle réforme du système de sécurité sociale.

Après l'exposé du rapporteur pour avis, une discussion s'est engagée au sein de la commission.

M. Labèguerie, tout en approuvant que la nouvelle politique de la famille ait pour objectif, entre autres, de permettre à la mère d'exercer ou non une activité professionnelle, a regretté l'insuffisance des moyens mis en œuvre à cet effet. Si plusieurs mesures sont prévues pour faciliter le travail de la mère, les moyens font défaut pour donner aux femmes la possibilité de rester au foyer si elles le désirent. Or, a estimé M. Labèguerie,

la présence de la mère auprès de ses enfants est un élément essentiel d'équilibre de la vie familiale. Il a insisté, en outre, sur les conditions de vie difficiles des familles en milieu urbain.

Par ailleurs, il a déclaré avoir noté avec satisfaction l'accent mis par le Plan sur la nécessité de multiplier les examens de l'ouïe et de la vue, souvent à l'origine de déficiences scolaires, dans le cadre de la prévention médicale sociale infantile.

M. Henriet a approuvé les remarques de M. Labéguerie sur la politique familiale.

M. Berrier a déploré qu'aucune réforme du mode de gestion des hôpitaux ne soit prévue expressément par le Plan.

M. Boyer a déclaré partager ce point de vue et préconisé que la gestion des hôpitaux publics soit partiellement calquée sur celle des établissements hospitaliers privés. Il a, par ailleurs, souhaité que les efforts en vue de la détection de la dislexie chez les jeunes enfants soient accentués.

M. Henriet a exprimé le vœu que la commission puisse être en mesure d'apprécier les coûts respectifs de l'hospitalisation publique et privée.

M. Mézard a regretté que le Plan ne mette pas assez l'accent sur la médecine scolaire. Il a évoqué la nécessité de développer les liaisons aériennes avec les régions de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Massif Central, dont le Plan préconise le désenclavement.

A l'issue de cette discussion, le rapporteur pour avis a fait adopter par la commission le principe de *trois amendements* tendant :

— à laisser au Parlement son pouvoir d'appréciation pour fixer les conditions d'attribution de l'allocation parentale au moment où il examinera le projet de loi tendant à l'instituer ;

— à prévoir la participation du Parlement aux travaux préparatoires à une éventuelle réforme d'ensemble de la sécurité sociale ;

— à temporiser le refus de principe d'une budgétisation plus poussée des dépenses sociales inscrit au Plan.

La commission a enfin adopté, à l'unanimité, le **rapport de M. Mathy** tendant à l'adoption, sans modification, de la proposition de loi n° 313 (1975-1976) de **M. Ciccolini**, relative à la **journee nationale du souvenir des Français rapatriés d'outre-mer**.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE  
ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

**Jeudi 17 juin 1976.** — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président, puis de M. Henri Tournan, vice-président.* — La commission a procédé à un **échange de vues** sur les conditions dans lesquelles elle examinera le projet de loi (n° 2206 A. N.), portant imposition des ressources provenant de **plus-values** assimilables à un revenu. Après interventions de MM. Edouard Bonnefous, président, Monory, rapporteur général, Coudé du Foresto, de Montalembert, Jargot, Schmitt, Tournan, Schumann, elle a décidé, sous réserve de l'adoption du texte par l'Assemblée Nationale le 22 juin, de se réunir dès le jeudi 24 après-midi et le vendredi 25 juin, matin.

La commission a, ensuite, entendu **M. Blin, rapporteur pour avis** du projet de loi portant approbation du **VII<sup>e</sup> Plan** de développement économique et social (A.N. n° 2346).

Après avoir rappelé les finalités du projet de VII<sup>e</sup> Plan, M. Blin s'est consacré à l'examen de la politique économique prévue pour assurer le financement de la croissance sans recours à la hausse des prix.

M. Blin a successivement commenté les quatre volets de cette politique : la lutte contre l'inflation, la recherche de l'équilibre du commerce extérieur, le rétablissement des finances publiques, le sort de l'investissement productif.

La modulation de la politique monétaire, une des techniques privilégiée par le Plan dans la lutte contre l'inflation, n'a guère prouvé son efficacité ; plus intéressants apparaissent les autres moyens, une meilleure politique d'aménagement du territoire destinée à combattre une industrialisation et une urbanisation souvent anarchiques, facteurs de hausse des coûts, ou la stabilisation de la concurrence industrielle. Mais surtout les prix des services, responsables majeurs de l'inflation, doivent être contrôlés.

M. Blin a cité les conditions de l'équilibre du commerce extérieur énumérées dans le Plan :

— limiter la hausse des prix du pétrole, objectif qui semble difficilement réalisable, et réduire les importations au strict nécessaire ;

— dégager un excédent de 20 milliards pour les industries alimentaires et agro-alimentaires, et de 40 milliards pour les exportations industrielles ;

— économiser environ 7 milliards par des réductions d'importations de matières premières.

M. Blin a manifesté un certain scepticisme sur la possibilité de rétablir l'équilibre des finances publiques déjà obéré par les prévisions de dépenses, en particulier le financement des programmes d'action prioritaire (180 milliards sur cinq ans, auxquels s'ajoutent 20 milliards pour les programmes d'action prioritaire d'initiative régionale), l'investissement des collectivités locales, qui doit passer de 23,8 milliards en 1974 à 45 milliards en 1980 sans que le projet de Plan ne mentionne avec précision les modalités de financement (ce qui laisse supposer que l'endettement des communes, de 51,5 milliards en 1972, devrait augmenter encore en 1980) et enfin le déficit de la sécurité sociale.

En regard, il a souligné l'accroissement de la pression fiscale, qui doit passer de 40 à 43,80 p. 100 de la production intérieure brute, cette augmentation étant essentiellement imputable aux cotisations sociales (2 p. 100 contre 0,7 p. 100 à la fiscalité directe et 0,3 p. 100 à la fiscalité indirecte).

Le Plan prévoit une croissance annuelle de l'investissement productif de 5,9 p. 100 (contre 5,5 p. 100 pour la production intérieure brute et 4,1 p. 100 pour la consommation). L'appel à l'épargne des ménages par l'intermédiaire du marché financier doit être privilégié par rapport à l'endettement bancaire ou à l'émission d'obligations, afin de réduire l'écart entre les besoins des entreprises et les possibilités de l'épargne.

En conclusion de son rapport, M. Blin, tout en soulignant les réserves que lui inspire ce projet de VII<sup>e</sup> Plan et en regrettant en particulier le trop faible effort d'information fait auprès de l'opinion, a émis un *avis favorable* à son adoption.

Après avoir félicité M. Blin de la qualité de son exposé, plusieurs commissaires se sont intéressés aux dispositions financières concernant les collectivités locales.

M. Monory, rapporteur général, a demandé que le rapporteur pour avis du projet de loi fasse état des 6 milliards de remboursement de la T. V. A. aux collectivités locales qui ne sont pas mentionnés dans le Plan afin d'avoir l'assurance qu'ils ne seront pas remis en cause.

A M. Monichon, qui souhaitait savoir si la part des collectivités locales dans les investissements collectifs comprenait à la fois les investissements directs et les investissements indirects (fonds de concours), M. Blin a précisé que les fonds de concours étaient exclus.

M. Monichon a, d'autre part, fait remarquer que l'endettement de l'Etat avait baissé depuis quatre ans, sauf en 1975, alors que celui des collectivités locales ne cessait de progresser.

M. Marcellin a rappelé, à l'appui de l'observation de M. Monichon, une étude qu'il avait fait faire lors de son passage au ministère de l'intérieur qui prouvait que les dépenses d'équipement des collectivités locales avaient augmenté plus rapidement que celles de l'Etat.

D'autre part, M. Monory, rapporteur général, a fait remarquer qu'un retard de deux ans obérait déjà la réalisation du Plan puisque les données des budgets de 1976 et de 1977 ne figurent pas dans ce document.

M. Schumann a exprimé son inquiétude sur la contradiction entre l'incitation au placement en actions qui figure dans le Plan, et le projet de loi de taxation des plus-values.

M. Blin a donné quelques indications supplémentaires, notamment à M. Marcellin, sur les zones industrialo-portuaires, et à M. Schmitt, sur l'axe Lorraine—Bourgone.

Sous réserve de ces observations et sur proposition de son rapporteur pour avis, la commission a émis un *avis favorable* à l'adoption du projet de loi portant approbation du VII<sup>e</sup> Plan.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,  
SUFFRAGE UNIVERSEL,  
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

**Jeudi 17 juin 1976.** — *Présidence de M. Jean Auburtin, vice-président.* — La commission a, tout d'abord, procédé à la nomination des rapporteurs suivants .

— M. Mignot, pour le projet de loi n° 348 (1975-1976), modifiant le décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les

rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le **renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal** ;

— **M. Thyraud**, pour le projet de loi n° 349 (1975-1976), relatif à l'**information et à la protection du public** dans le domaine des **opérations de crédit** ;

— **M. Estève**, pour la proposition de loi n° 352 (1975-1976) de **M. Michel Maurice-Bokanowski**, tendant à interdire la **publication et la distribution gratuite de journaux** ;

— **M. de Hauteclocque**, pour le projet de loi (n° 2286 A. N.), relatif à l'**organisation de Mayotte** ;

— **M. Bac**, pour les projets de loi :

N° 2262 A. N., relatif à l'**organisation de Saint-Pierre et Miquelon** ;

N° 2287 A. N., relatif à l'élection d'un **député** dans les départements de **Mayotte et de Saint-Pierre et Miquelon** ;

N° 2288 A. N., relatif à l'élection d'un **sénateur** dans les départements de **Mayotte et de Saint-Pierre et Miquelon** ;

N° 2289 A. N., relatif à la **représentation à l'Assemblée Nationale** des départements de **Mayotte et de Saint-Pierre et Miquelon** ;

N° 2290 A. N., relatif à la **représentation au Sénat** des départements de **Mayotte et de Saint-Pierre et Miquelon** ;

— **M. Tailhades**, pour la proposition de loi n° 323 (1975-1976) de **M. Jean Francou**, modifiant l'article 405 du code pénal sur l'**escroquerie** et l'article 138-1-2° du code de procédure pénale ;

— **M. Marcihacy**, pour la proposition de résolution n° 332 (1975-1976) de **M. Guy Schmaus**, tendant à la création d'une **commission d'enquête parlementaire** sur la liquidation de l'**industrie informatique française**, ses conséquences pour l'emploi et l'indépendance nationale (pour examen, en application de l'art. 11 du règlement du Sénat, de la conformité de cette proposition avec les dispositions de l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958).

Elle a ensuite désigné **M. Geoffroy** pour remplacer **M. Marson**, démissionnaire, au **comité d'études** chargé de proposer au Parlement les moyens d'améliorer les **interventions foncières des collectivités locales**.

La commission a enfin entendu le rapport de **M. Nuninger** sur les pétitions n° **3147** de M. Boukli-Hacène-Tani, et n° **3148** de M. Georges Appay. Après un exposé des faits très détaillé des deux affaires soumises à la commission, M. Nuninger a proposé de renvoyer la première au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, pour un complément d'enquête et, après une discussion au cours de laquelle sont intervenus MM. Geoffroy et Pic, de transmettre la seconde au ministre de la santé. La commission s'est rangée à l'avis de son rapporteur.